



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 57/2026

OBJET : Création des Commissions municipales

Le Conseil municipal a été convoqué le 16 juin 2026 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 22 juin 2026, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Madame le Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Quynh NGO, M. Robert ALLY, Mme Philomène PINTO, M. Cyril POISSONNIER, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Jeannette BRAZDA, M. Pascal LEROY, Adjoints au Maire ; M. Albert BIOSSI, M. Pierre GRARE, M. Yvon COADOU, Mme Laurence AGRAPART, M. Paulo RAMOS, M. Daniel GIZZI, M. Vincent MAUDUIT, Mme Sandrine BIGOTTE, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, Mme Sandra MARTHELY, Mme Audrey JOACHIM, Mme Grace PAN, Mme Amel EL BAKLOUTI, Mme Sylvie PITIS, M. Stéphane KUSTER, M. Jean-Marc MIALET, Mme Dominique HERAULT, Conseillers municipaux.

Étaient absents et représentés : Mme Marie HAMIDOU donne pouvoir à M. Jean-Jacques LEGRAND, M. Didier PLISSON donne pouvoir à Mme Quynh NGO, M. Lionel MARSAULT donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Didier GUYOT donne pouvoir à Mme Philomène PINTO, Mme Carole PERSONNIER donne pouvoir à M. Cyril POISSONNIER, M. Thierry HORDESSEAUX donne pouvoir à Mme Jeannette BRAZDA, Mme Aurelie BOUDET donne pouvoir à M. Pascal LEROY.

M. Cyril POISSONNIER, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : B. VERMILLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-21 et L.2121-22,

Vu la délibération n°09/2026 du Conseil municipal du 21/03/2026 portant sur l'élection du Maire,

Considérant le renouvellement des membres du Conseil municipal,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 susvisé, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises,

Considérant que leurs membres dont le nombre est fixé par le Conseil municipal sont élus à la représentation proportionnelle,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de commissions municipales et, de procéder à l'élection de ses membres selon le système de la représentation proportionnelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, après un vote à main levée,

- **CREE** les commissions municipales suivantes :

- **Commission Finances et Administration générale** qui regroupe les thématiques des finances, des affaires générales et du personnel.
- **Commission Aménagement du territoire, Cadre de vie et Patrimoine** qui regroupe les thématiques de l'urbanisme et de la voirie, du cadre de vie, de la transition écologique, de l'activité économique, du patrimoine et de la tranquillité publique
- **Commission services à la Population et Citoyenneté** qui regroupe les thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, des solidarités, des seniors, des sports, de la culture, de l'animation locale, du jumelage, participation citoyenne, la santé et le handicap.
- **FIXE** le nombre de représentants pour chacune elles comme suit :
 - **Commission Finances et Administration générale** à 7 sièges pour la majorité et 2 sièges pour l'opposition
 - **Commission Aménagement du territoire, Cadre de vie et Patrimoine** à 9 sièges pour la majorité et 2 sièges pour l'opposition
 - **Commission services à la Population et Citoyenneté** à 11 sièges pour la majorité et 3 sièges pour l'opposition
- **DECIDE** de ne pas voter au scrutin secret,
- **PRECISE** que tout conseiller municipal a la possibilité d'assister aux réunions de l'ensemble des commissions municipales, sous réserve d'en informer préalablement le président de la commission au moins deux (2) jours avant la séance, étant précisé, le cas échéant, que son vote n'est pas recueilli.
- **DESIGNE 9** membres pour la **Commission Finances et Administration générale** :
 - M. Robert ALLY
 - M. Yvon COADOU
 - M. Didier GUYOT
 - M. Pierre GRARE
 - M. Vincent MAUDUIT
 - Mme Sandrine BIGOTTE
 - Mme Aurélie BOUDET
 - Mme Amel EL BAKLOUTI
 - Mme Dominique HERAULT
- **DESIGNE 11** membres pour la **Commission Aménagement du territoire, Cadre de vie et Patrimoine** :
 - Mme Quynh NGO
 - Mme Jeannette BRAZDA
 - M. Cyril POISSONNIER
 - Mme Laurence AGRAPART
 - Mme Audrey JOACHIM
 - M. Daniel GIZZI
 - M. Didier PLISSON
 - Mme Grace PAN
 - M. Lionel MARSAULT
 - M. Stéphane KUSTER
 - M. Jean-Marc MIALET

- **DESIGNE 14 membres pour la Commission services à la Population et Citoyenneté :**

- Mme Marie HAMIDOU
- Mme Philomène PINTO
- M. Jean-Jacques LEGRAND
- M. Pascal LEROY
- M. Thierry HORDESSEAUX
- Mme Sandra MARTHELY
- M. Paulo RAMOS
- Mme Emmanuelle DI MAMBRO
- M. Albert BIOSSI
- Mme Carole PERSONNIER
- Mme Caroline DELAIRE
- Mme Amel EL BAKLOUTI
- Mme Sylvie PITIS
- Mme Dominique HERAULT

**Pour extrait conforme,
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.**

**Madame le Maire
Brigitte VERMILLET**



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.